



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 04.06.2021

Date d'échéance prévue: 04.06.2023

Numéro de publication: KK04-0000019815

Entité de publication

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

Etat de collocation et inventaire ArtraM SA en liquidation

Débiteurs:

ArtraM SA en liquidation
CHE-102.552.417
allée des Défricheurs 4
2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 24.06.2021

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 14.06.2021

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites du canton de Neuchâtel,
rue de l'Epervier 4, P.O.B. 64, 2053 Cernier,
2053 Cernier

Remarques:

But : exploitation d'une entreprise de serrurerie artisanale et industrielle; prendre des participations, et acquérir, gérer et vendre des biens immobiliers. Est également déposé l'inventaire mentionnant les biens revendiqués par des tiers. Dans le délai de dix jours dès le 4 juin 2021, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la

faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). À défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.